



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 43

28 octobre 1970

LE CANADA RECONNAÎT LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Dans une déclaration à la Chambre des communes, le 13 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait part de la conclusion des pourparlers de Stockholm qui ont conduit à une entente sur la reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine. Voici le texte de la déclaration de M. Sharp:

“Des hauts fonctionnaires de mon ministère et du ministère de l'Industrie et du Commerce doivent se rendre à Pékin sous peu pour amorcer les préparatifs administratifs nécessaires en vue de l'ouverture d'une ambassade du Canada dans cette capitale. Nous espérons que notre ambassade sera en activité d'ici deux ou trois mois.

“L'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine marque une étape importante dans l'évolution des rapports entre nos deux pays, mais ce n'est pas la première étape et ce n'est pas non plus une fin en soi. Nous venons d'ouvrir une importante voie de communication par laquelle nous espérons pouvoir élargir et multiplier nos rapports dans tous les domaines. Nous avons déjà fait savoir aux Chinois, dans nos pourparlers de Stockholm, que nous sommes intéressés à établir des échanges sur les plans de la culture et de l'éducation, à accroître le commerce entre nos deux pays, à conclure une entente en matières consulaires et à résoudre quelques rares problèmes hérités d'une époque antérieure. Les Chinois ont exprimé l'avis que nos rapports dans d'autres sphères semblables à celles-là ne peuvent que bénéficier de l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays. Ils ont aussi accepté en principe de discuter par les voies diplomatiques normales, dès la mise en place de nos ambassades respectives, certaines des questions précises dont nous les avons saisis.

SOMMAIRE

Le Canada reconnaît la République populaire de Chine	1
Programme de planification familiale.....	2
Conférence sur les recherches en génie parasismique	2
Rajeunissement du Conseil canadien du bien-être	3
Estimation du nombre d'employés par province et secteur d'activité	4
Augmentation des ventes de blé	4
Feu vert aux chasseurs de canards	4
Un projet de règlement sur les motoneiges	5
Le produit intérieur réel	5
Communications canadiennes en Turquie...	6
Le Canada et la francophonie	6
Index mensuel.....	7

AUCUNE OBSERVATION AU SUJET DE TAIWAN

“Comme chacun sait, l'accord annoncé aujourd'hui a fait l'objet de longues discussions. Ce n'est un secret pour personne, je crois, qu'une bonne partie des pourparlers a tourné autour de la question de Taiwan. Dès l'ouverture de nos entretiens, la délégation chinoise a clairement établi sa position et affirmé que Taiwan est une partie inaliénable du territoire chinois et que c'est là un principe auquel le Gouvernement chinois attache la plus haute importance. Notre position à nous, que j'ai déclarée publiquement et que nous avons clairement fait connaître aux Chinois dès le début des négociations, est celle-ci: le Gouvernement canadien ne juge pas à propos d'appuyer ni de contester la position du Gouvernement chinois quant au statut de Taiwan. Telle a été et telle demeure notre position. Comme le dit le communiqué, nous avons pris note de la déclaration

du Gouvernement chinois concernant Taiwan. Nous sommes conscients du fait que c'est là le point de vue de la Chine et nous nous rendons compte de l'importance qu'elle y attache, mais nous n'avons à cet égard aucune observation à faire ni dans un sens ni dans l'autre."

Au moment où M. Sharp faisait sa déclaration, l'ambassadeur de la Chine nationaliste à Ottawa, M. Yu-chi Hsueh, annonçait la rupture des relations diplomatiques de la Chine nationaliste avec le Canada et la fermeture de son ambassade à Ottawa et de son consulat général à Vancouver dans les dix jours suivant la déclaration.

Communiqué conjoint

Texte du communiqué conjoint émis le 13 octobre par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Chine concernant l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine:

1) Le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Canada, conformément aux principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-intervention dans les affaires intérieures l'un de l'autre, ainsi que de l'égalité et de la réciprocité des avantages, ont décidé de s'accorder mutuellement la reconnaissance et d'établir des relations diplomatiques à compter du 13 octobre 1970.

2) Le Gouvernement chinois réaffirme que Taiwan est une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. Le Gouvernement canadien prend note de cette position du Gouvernement chinois.

3) Le Gouvernement du Canada reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine comme étant le seul gouvernement légal de la Chine.

4) Les Gouvernements chinois et canadien sont convenus d'échanger des ambassadeurs dans les six prochains mois et de fournir toute l'aide nécessaire à l'établissement de missions diplomatiques dans leur capitales respectives, ainsi qu'à l'exercice des fonctions de ces missions, dans le respect de l'égalité, de la réciprocité des avantages et de l'usage international.

PROGRAMME DE PLANIFICATION FAMILIALE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé récemment que le Gouvernement fédéral vient d'établir un programme de recherche, de formation et d'information publique en matière de planification familiale.

"Le gouvernement reconnaît ainsi aux Canadiens le droit de choisir eux-mêmes leur mode de planification familiale et les appuie, a dit M. Munro. Nous espérons, dans le cadre de ce programme, offrir des services de renseignements sur la planification familiale à tous ceux qui les requerront."

Le ministre a ajouté que son ministère continuera des travaux de recherche dans ce domaine et qu'il accordera à cette fin des subventions et des

mandats à d'autres organismes. Le ministre mettra en oeuvre des programmes d'éducation en planification familiale et distribuera des bulletins en collaboration avec les gouvernements provinciaux et des organismes d'intérêt privé. La formation de conseillers compétents en matière de santé et de bien-être social devient donc prioritaire.

LIBERTÉ D'ACTION

M. Munro a insisté sur l'aspect bénévole des services de renseignements offerts. "La planification familiale, a-t-il dit, est une décision qu'il revient à l'individu lui-même de prendre. Il n'est pas question de l'imposer à qui que ce soit; nous ferons de notre mieux pour laisser à chacun sa liberté d'action."

Le Gouvernement s'inquiète des progrès médiocres réalisés dans la réduction du taux de mortalité infantile au Canada, progrès qui ont été dépassés dans les pays qui ont lancé des programmes de planification familiale.

"Il y a lieu de croire, ajoutait M. Munro, que l'implantation de programmes efficaces de planification familiale diminuera la fréquence des grossesses non désirées, et de cette façon réduira les cas de négligence, d'abandon, de désertion, de dépendance sociale et d'abus de l'enfant."

Le ministre a fait remarquer que plusieurs provinces assurent déjà des services de planification familiale à des degrés divers. Il ressort des discussions préliminaires que l'on est nettement intéressé à la mise sur pied par le Gouvernement fédéral de services d'information et de consultation. L'organisation et l'administration des programmes de planification familiale relèveront principalement des provinces.

CONFÉRENCE SUR LES RECHERCHES EN GÉNIE PARASISMIQUE

Le Comité national canadien de génie parasismique, du Conseil national de recherches du Canada, organise une conférence sur les recherches en génie parasismique, en collaboration avec le Département du génie civil de l'Université de Colombie-Britannique, les 25 et 26 mai 1971, à l'Université de Colombie-Britannique, à Vancouver.

Cette conférence, la première de ce genre au Canada, sera d'un grand intérêt pour les personnes s'intéressant aux recherches en génie parasismique. Les buts de cette conférence sont d'encourager la coopération entre les ingénieurs et les chercheurs qui travaillent dans ce domaine, par l'échange d'idées, de connaissances et de résultats des recherches, d'informer les chercheurs canadiens des travaux effectués dans ce domaine, de coordonner et d'encourager les futurs travaux de recherches. Il y aura donc des conférences sur des travaux qui se font actuellement, des séminaires sur des sujets précis de recherches, et l'on essayera d'établir un plan pour l'avenir.

RAJEUNISSEMENT DU CONSEIL CANADIEN DU BIEN-ÊTRE

Lors de la cinquantième réunion annuelle du Conseil canadien du bien-être ont été ratifiées des modifications de structure et de fonctions qui auront pour effet de donner une nouvelle orientation et de simplifier l'activité de l'organisme.

A part le nouveau nom de Conseil canadien de développement social, qui n'a pas encore été adopté par le Gouvernement, toutes les propositions qui ont été émises au cours de la réunion ont été approuvées. Le Conseil des gouverneurs, qui se composait de 90 membres, a été réduit à 60 membres; cinq divisions de programme, dont chacune était semi-automne et possédait ses propres membres, ont été abolies (la Société canadienne de criminologie, la Société canadienne du bien-être public, la Division des fédérations et des conseils des oeuvres du Canada, la Division du bien-être de la famille et de l'enfance, et la Division du vieillissement), et deux d'entre elles, la Société canadienne de criminologie et la Division des fédérations et des conseils des oeuvres du Canada, se transforment en organismes affiliés qui établissent leur propre programme et leur propre financement.

Le programme du Conseil est dorénavant axé sur l'élaboration et la défense de la politique sociale, qui se fondera sur des tâches de développement social que le Conseil entreprendra en réponse aux

changements des besoins sociaux. Le Conseil dirigera des études, recommandera les mesures à prendre, et en prendra lui-même pour son propre compte. Les tâches seront distribuées au personnel à mesure qu'elles se créeront et des comités de projets, composés de membres du personnel et de personnes de l'extérieur, seront mis à contribution selon les besoins.

Les circonscriptions qui étaient desservies autrefois continueront de l'être, comme avant, par les deux organismes affiliés du Conseil et par le personnel qui sera agent de liaison dans les secteurs suivants: la sécurité du revenu, les services sociaux personnels, la santé, le développement communautaire, le logement, l'éducation, le travail et les loisirs.

PREMIER PRÉSIDENT FÉMININ

Mme W.M. Benidickson, d'Ottawa et Kenora, a été élue présidente du Comité exécutif du Conseil canadien du bien-être et remplace à ce poste M. Horace S. Racing, d'Ottawa, Mme Benidickson est membre du Conseil des gouverneurs du CCB depuis 1966. C'est la première femme à assumer la présidence du comité exécutif depuis la création de ce poste en 1952. Le Dr. C.E. Hendry, de Toronto, garde, pour un deuxième mandat, son poste de président du Conseil canadien du bien-être.

Trois directeurs administratifs du Conseil canadien du bien-être se rencontrent lors de la réunion historique du cinquantenaire de l'organisme à Ottawa. De gauche à droite: M. R.E.G. Davis, de Toronto, titulaire de ce poste de 1946 à 1963; Mlle Charlotte Whitton, ancien maire d'Ottawa et personnalité bien connue, qui a été le premier directeur administratif du CCB (1925-1942); et M. Reuben C. Baetz, le directeur administratif actuel, qui occupe le poste depuis 1963. M. George Davidson (directeur de 1942 à 1946), dont la participation à cette occasion a consisté en un message enregistré, n'était pas présent à la réunion.



ESTIMATION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR PROVINCE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

D'après l'estimation préliminaire non désaisonnalisée, l'effectif du secteur non agricole pour la dernière semaine de juin 1970 était de 6,805,900, soit 1.4% de plus qu'en mai 1970 (6,708,700). Le nombre d'employés s'est accru dans presque tous les secteurs, les augmentations relatives les plus sensibles ayant eu lieu dans l'exploitation forestière, 30.8% (16,900 employés); la construction, 6.7% (24,400); l'administration publique et la défense, 3.7% (16,800) et dans l'industrie manufacturière, 1.7% (28,100). Les augmentations survenues dans ces secteurs ont largement compensé les faibles diminutions enregistrées dans le commerce, les finances, les assurances et l'immeuble, et dans les services sociaux, commerciaux, industriels et personnels. Le nombre d'employés a augmenté dans toutes les provinces sauf en Alberta où il n'a pas varié.

L'effectif était de 2.1% (141,800 employés) supérieur à celui de juin 1969. Tous les secteurs ont participé à l'augmentation, sauf l'exploitation forestière et l'industrie manufacturière qui ont connu une diminution. Le nombre d'employés s'est accru dans toutes les provinces, exception faite de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan, où il a diminué.

D'après l'estimation désaisonnalisée, le nombre d'employés du secteur non agricole en juin a diminué de 0.7% (46,700 employés) par rapport à mai 1970. Cette baisse est due en grande partie à la diminution des effectifs dans le commerce, 2.0% (22,400) et dans les services sociaux, commerciaux, industriels et personnels, 1.1% (20,500). Ailleurs, les variations ont été négligeables. Il y a eu diminution dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard où on a enregistré une légère augmentation.

Selon une première estimation non désaisonnalisée, l'effectif du secteur non agricole a diminué par rapport à juin. Les augmentations enregistrées dans les mines, les carrières et les puits de pétrole, la construction, les finances, les assurances et l'immeuble, l'administration publique et la défense n'ont pu compenser les diminutions survenues dans les autres branches d'activité. Le nombre d'employés s'est accru dans toutes les provinces, sauf au Québec et en Ontario où il a diminué.

L'estimation préliminaire corrigée pour variations saisonnières montre qu'en juillet le nombre d'employés était inférieur à celui de juin. Il a diminué dans toutes les branches d'activité dont on connaissait les chiffres, sauf dans les mines, les carrières et les puits de pétrole, les finances, les assurances et l'immeuble, où il a augmenté. Il y a eu augmentation dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et en Alberta, et diminution dans les autres provinces.

AUGMENTATION DES VENTES DE BLÉ

Selon le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, la demande de céréales au Canada a été absolument exceptionnelle au cours des derniers mois. Il semble bien que le volume des exportations atteigne 700 millions de boisseaux, ce qui dépasserait le record précédent de 685 millions atteint pour l'année de récolte 1963-1964. L'an dernier 474 millions de boisseaux ont été exportés.

La demande d'orge a été particulièrement forte et la Commission du blé a profité au maximum des avantages de ventes qui se sont présentés. Elle s'est engagée à exporter plus que le record précédent qui atteignait 122 millions de boisseaux.

Les ventes faites d'avance et qui seront expédiées après la saison 1970-1971 ont déjà atteint un haut niveau pour cette période de l'année. Grâce aux nouvelles conditions de crédit du gouvernement, l'on a reçu des demandes de nouveaux clients aussi bien que des anciens.

Au cours des récents mois, les demandes d'achat ont été particulièrement élevées en provenance de l'Australie, de l'Argentine et de l'Europe de l'Ouest qui ont eu une production moindre qu'auparavant, et des États-Unis qui ont éprouvé de grands dommages à leur récolte.

FEU VERT AUX CHASSEURS DE CANARDS

Les chasseurs de canards peuvent respirer un peu plus à l'aise à la suite des tests effectués récemment par le Service canadien de la faune au sujet de la contamination de ces oiseaux par le mercure. En effet, la chasse aux canards pourra se poursuivre comme à l'accoutumée.

Les tests auxquels on a procédé sur des canards capturés dans des endroits largement dispersés de l'Est canadien indiquent que la proportion moyenne de traces de mercure est inférieure à 0.5 partie par million, a révélé aujourd'hui M. W.T. Munro, directeur intérimaire pour la région Est du Service canadien de la faune.

Même si la proportion maximum tolérée dans la nourriture humaine n'a pas encore été établie, celle pour les poissons a été fixée à 0.5 partie par million.

La plupart des oiseaux ont été capturés dans des régions où la pollution par le mercure présente un problème, à savoir: le lac Saint-Clair, la rivière Outaouais, le fleuve Saint-Laurent, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. L'échantillonnage comprenait des espèces couramment chassées telles que des sarcelles à ailes bleues ou à ailes vertes, des canards noirs et des canards malards. On a également trouvé une faible proportion de mercure chez les canards des Prairies.

UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES MOTONEIGES

Le projet de nouvelles normes fédérales de sécurité s'appliquant particulièrement aux motoneiges a été publié dans la *Gazette du Canada* le samedi 19 septembre.

Les onze normes envisagées s'appliquent aux motoneiges, aux traîneaux de motoneiges et aux remorques pour motoneiges. Elles s'ajoutent au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles publié, le 22 août dernier, dans un supplément de la *Gazette du Canada*. Les normes proposées ont pour but d'augmenter la visibilité durant la nuit, de réduire le bruit, de protéger les usagers et d'améliorer le comportement de ces véhicules sur les routes.



Les excursions en motoneige sont devenues un sport d'hiver les plus populaires au Canada.

Des représentants des fabricants de motoneiges ont tenu des réunions avec les fonctionnaires responsables du ministère des Transports en août dernier pour étudier le projet de règlement fédéral. Ils ont été invités à présenter leurs observations sur ce projet. Des représentants des autorités provinciales responsables des transports ont également été consultés.

A la suite de la publication du projet de règlement dans la *Gazette*, les parties intéressées disposeront de 30 jours pour présenter leurs observations au ministère des Transports. Après en avoir tenu compte, le ministère formulera le règlement dans sa forme définitive, le publiera dans la *Gazette* et le fera promulguer par un arrêté ministériel.

Bien que la date d'entrée en vigueur n'ait pas encore été fixée, M. Jamieson a donné à entendre que la plupart des normes s'appliqueront aux motoneiges qui seront fabriquées en 1971.

LE PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL

L'indice, corrigé pour variations saisonnières, du produit intérieur réel au Canada a augmenté de 0.4% en juillet. L'augmentation résulte d'un accrois-

sement de production de 1.1% dans les industries de services, alors que dans les industries productrices de biens il y a eu diminution de 0.5%. Aucune tendance précise ne ressort des mouvements du produit intérieur réel et de ses éléments au cours des derniers mois. L'indice marque des augmentations en janvier et février (poursuivant la tendance à la hausse enregistrée durant la dernière partie de 1969); une baisse considérable en mars; une augmentation modérée en avril; des diminutions en mai et en juin, et une faible augmentation en juillet, ce qui a ramené l'indice au niveau auquel il était en décembre 1969.

En tant que groupe, les industries productrices de services se sont largement relevées, en juillet, des pertes enregistrées en juin. Le commerce a fortement augmenté, les grossistes ayant pu surmonter la baisse sensible qu'ils avaient connue en juin (après des augmentations considérables en avril et mai). Le commerce de détail, qui avait marqué un recul en juin, s'en est également remis, mais sa production en est demeurée toujours inférieure aux niveaux atteints au début de l'année.

TRANSPORTS

Dans les transports, l'entreposage et les communications (en particulier dans les transports) la production a continué d'augmenter en juillet. Les transports aériens ont maintenu leur avance presque ininterrompue. Les transports ferroviaires n'ont marqué qu'une légère augmentation, bien loin de se relever des baisses considérables subies plus tôt dans l'année. Les transports par eau ont également enregistré une avance en juillet (la grève des remorqueurs de la Colombie-Britannique étant réglée), mais la plupart des autres genres de transport ont connu une diminution. L'entreposage a augmenté sensiblement par suite de l'accroissement considérable des arrivages et des expéditions de grains. Dans le domaine des communications, le secteur des postes, touché par le conflit de travail, a continué de marquer une diminution.

Pour le troisième mois consécutif en juillet, l'ensemble des industries productrices de biens enregistré un recul, mais le groupe d'industries particulières responsable des diminutions variait chaque mois. En mai, le fléchissement était dû principalement au recul considérable qui a eu lieu dans la fabrication, la construction et l'exploitation forestière, recul qui a compensé l'avance enregistrée dans l'agriculture. La diminution en juin résultait principalement du recul soutenu dans la construction et l'exploitation forestière, et d'une baisse dans l'agriculture. En juillet, l'agriculture et la fabrication furent les seules industries productrices de biens à subir une diminution. Par suite des diminutions de mai, juin et juillet, l'indice de production pour les industries productrices de biens revenait aux niveaux qu'il avait connus en juillet et en août 1969.

La diminution de juillet dans la fabrication est entièrement attribuable au fléchissement dans la production de biens durables. En outre, une telle situation s'expliquait en grande partie par les diminutions dans l'industrie de la première transformation des

métaux, la fabrication de produits métalliques et dans l'industrie de la machinerie.

Dans l'agriculture, la diminution de juillet est attribuable principalement aux baisses de la production de volailles, de bovins et de veaux.

CONSTRUCTION

Après des diminutions sensibles en mai et juin, l'indice de la construction a augmenté en juillet; c'était seulement la deuxième augmentation en huit mois. Ce regain a été réalisé presque entièrement dans la construction résidentielle, les mouvements d'autres genres de construction s'étant compensés mutuellement. L'estimation de la quantité de logements multiples mis en chantier a fait apparaître un mouvement contraire à la régression de mai et juin (par suite de l'augmentation du nombre de logements pour personnes à faible revenu et financés par la S.C.H.L.) tandis que la construction de logements unifamiliaux a augmenté légèrement.

La production forestière a augmenté en juillet, principalement a cause du règlement de la grève des remorqueurs, en Colombie-Britannique, qui avait entravé la production en mai et juin. Toutefois, le niveau de la production dans cette industrie demeurerait bien inférieur à ce qu'il avait été au cours des quatre premiers mois de l'année.

COMMUNICATIONS CANADIENNES EN TURQUIE

Un article récent de *Commerce extérieur*, publication du ministère de l'Industrie et du Commerce, annonce que l'usine de la société canadienne *Northern Electric* implantée dans la banlieue d'Istanbul contribue de façon considérable à établir un réseau moderne de télécommunications en Turquie.

La *Northern Electric* et la direction turque des Postes, Télégraphes et Téléphones ont entrepris conjointement de produire et de monter des appareils téléphoniques à cadran et à magneto et l'équipement crossbar dans une usine de 91,500 pieds carrés, appelée *Northern Electric Telekomunikasyon Anonym Sirketi*.

La nouvelle société amorce une production immédiate suivant le contrat de fourniture signé par le Canada et la Turquie. Aux termes de ce contrat de 29 millions de dollars, expirant en 1972, la *Northern Electric* fournira de l'équipement valant 24.5 millions de dollars pour étendre et moderniser le réseau de communications à Ankara, à Istanbul, et à Ismir et dans leurs environs.

En finançant les installations de 24.5 millions de dollars, le Canada remplit son engagement d'aider au développement économique et industriel de la Turquie dans le cadre du consortium établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le contrat de fourniture a été passé par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Société pour l'expansion des exportations.

On envisage déjà de doubler les dimensions de l'usine, agrandissement qui permettra d'accroître la teneur turque de la production. Toutefois, un espace considérable sera utilisé pour la fabrication de l'équipement interurbain semi-automatique, des installations PBX et du matériel électronique moderne.

FORMATION DU PERSONNEL

Les effectifs actuels de 443 personnes seront portés à 600 personnes vers la fin de 1970. Quatorze spécialistes canadiens font partie des cadres de l'usine. Sur les 69 techniciens canadiens affectés en Turquie, il n'en reste que 42 pour les travaux extérieurs. Les techniciens turcs, formés sur place par leurs homologues canadiens, prennent la relève lorsqu'ils atteignent le niveau de compétence requis par la *Northern Electric*. Une quinzaine de techniciens turcs ont reçu leur formation au siège à Montréal. Ultérieurement, un personnel national remplira tous les postes de la société en Turquie.

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE

Le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé récemment que le Canada avait ratifié la Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique entre pays francophones.

Le Canada avait participé activement à la Deuxième Conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française, tenue à Niamey en mars 1970, qui avait pour but de procéder à la création d'une agence de coopération culturelle et technique entre pays francophones. La délégation du Canada, présidée par le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, comprenait, entre autres, des représentants des gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba. Le 20 mars, le Canada signait, sujet à ratification, la Convention établissant l'Agence.

En annonçant la ratification par le Canada de la Convention de l'Agence, le premier ministre a souligné sa vive satisfaction que par cette action, le Gouvernement canadien entérinait l'appui qu'il avait apporté à la création de l'Agence qui donnait des cadres institutionnels à la Francophonie. Il a réitéré que la participation du Canada à la Francophonie et, partant, à l'Agence, est le prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international et se situe dans le cadre de la politique canadienne d'un plus grand rapprochement avec les pays francophones et de coopération économique accrue avec l'Afrique.

L'Agence de coopération culturelle et technique, qui compte déjà 23 pays membres a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques et, par là, au rapprochement des peuples qui participent de la culture et de la langue françaises.

INDEX MENSUEL

(Vol. 25 - Octobre 1970)

- Accords internationaux
Accord Canada-Cameroun, No 41, p. 4
- Affaires extérieures
La politique étrangère et le tiers-monde (Discours de M. Sharp), No 40, p. 1
Le Canada reconnaît la Rép. populaire de Chine, No 43, p. 1
- Aide extérieure
Aide aux programmes de planification familiale, No 41, p. 6
Don à l'OMS de vaccin antivariolique, No 41, p. 6
Spécialistes canadiens en Tanzanie, No 42, p. 7
- Alberta (*voir* Subventions)
- Arctique (*voir* Nord canadien et Sciences)
- Arts et Musées
Stratford à la recherche de nouveaux auditoires, No 41, p. 6
Trésors du mobilier français au Musée royal de l'Ontario, No 42, p. 3
- Cameroun (*voir* Accords)
- CEE (*voir* Commerce)
- Centrales hydro-électriques
Barrage de rivière La Paix, No 40, p. 3; barrage Mica, No 41, p. 3
- Chasse et Pêche (*voir* Richesses naturelles)
- Chine (*voir* Affaires extérieures)
- Commerce et Industrie
Augmentation des ventes de blé, No 43, p. 4
Le Canada s'intéresse à la CEE, No 42, p. 4
Le produit intérieur réel, No 43, p. 5
Tarifs préférentiels, No 42, p. 6
- Communications
Communications canadiennes en Turquie, No 43, p. 6
- Constitution et Gouvernement
Le Discours du Trône, No 42, p. 1
Remaniements ministériels, No 41, p. 5
- Construction (*voir* Sciences)
- Défense nationale
Fermeture de bases militaires, No 40, p. 6
Nouvel hélicoptère, No 41, p. 4
Plus d'or pour les galonnards, No 40, p. 5
- Droit (*voir aussi* Statistiques)
La police dans une société de confrontation, No 41, p. 1
- Éducation et Enseignement (*voir* Subventions)
- Faillites (*voir* Statistiques)
- Finances
Les obligations d'épargne du Canada, No 40, p. 5
- Fort Woop-Up (*voir* Lieux historiques)
- Francophonie
Le Canada et la -, No 43, p. 6
- Jordanie (*voir* Aide extérieure)
- Lieux et monuments historiques
Nouveau lieu historique national, No 41, p. 5
- Nominations (*voir* Constitution et Gouvernement)
- Nord canadien (*voir aussi* Santé et Bien-être)
Cession de droits fonciers aux gouvernements territoriaux, No 42, p. 5
- Pollution (*voir* Transports)
- Population active (*voir* Statistiques)
- Postes
Les timbres canadiens de 1971, No 42, p. 5
Timbre de sir Alexander Smith, No 40, p. 4
- Prix et Trophées (*voir aussi* Sciences)
Prix à un scientifique canadien, No 40, p. 6
- Richesses naturelles
Feu vert aux chasseurs de canards, No 43, p. 4
- Santé et Bien-être (*voir aussi* Richesses naturelles)
Étude sur les centres de santé communautaires, No 41, p. 4
Hôpital pour les Septentrionaux, No 40, p. 6
Jeux spéciaux pour les retardés, No 41, p. 3
Programme de planification familiale, No 43, p. 2
Rajeunissement du Conseil du bien-être, No 43, p. 3
- Sciences (*voir aussi* Prix et Trophées)
Conférence sur les recherches en sismologie, No 43, p. 2
Honneur à deux chercheurs, No 41, p. 5
Les ordinateurs aident à construire les routes, No 41, p. 7
Les sciences dans l'Arctique, No 42, p. 5
- Sharp, M. M. (*voir* Affaires extérieures)
- Sports (*voir* Subventions)

Statistiques

- Estimation du nombre d'employés, No 43, p. 4
- Faillites commerciales, No 42, p. 8
- La statistique de l'homocide en 1969, No 41, p. 7
- Travail et rémunération horaire, No 42, p. 7

Subventions

- à des sportifs canadiens, No 42, p. 6
- L'Alberta augmente les subventions aux étudiants, No 41, p. 6

Transports

- Mesures contre la pollution par le transport maritime, No 40, p. 4
- Projet de règlement sur les motoneiges, No 43, p. 5

Travail (voir Statistiques)

Trudeau, P.-E. (voir Visites et Voyages)

Turquie (voir Communications)

URSS (voir Visites et Voyages)

Visites et voyages

Le premier ministre en URSS, No 40, p. 3

Divers

En parlant de tortues, No 40, p. 4

Arctique (voir Nord canadien et Sciences)

Arts et Musées

Statistique de la recherche de nouveaux médicaments

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis